
S É N A T

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1972-1973

Service des Commissions.

BULLETIN DES COMMISSIONS

AFFAIRES CULTURELLES

Mercredi 18 octobre 1972. — *Présidence de M. Louis Gros, président.* — La commission s'est réunie pour procéder à l'audition de **M. Joseph Fontanet, ministre de l'éducation nationale, sur le projet de budget de son département ministériel.**

Le budget de l'éducation nationale s'élèvera, en 1973, à plus de 36 milliards de francs, soit une croissance de 11 p. 100 analogue à celle du budget de l'Etat; il restera le plus important des différents départements ministériels.

Les dépenses ordinaires croissent plus vite que les dépenses d'équipement; elles représenteront 89 p. 100 du budget total; l'effort principal porte sur la création de 24.214 emplois qui permettront à la fois l'accueil des effectifs supplémentaires (76.000 dans les classes pré-élémentaires, 84.000 dans celles du second degré) et une amélioration qualitative de l'enseignement (rénovation pédagogique et formation des maîtres, en particulier dans l'enseignement technologique, formation continue des adultes).

Les dépenses d'équipement dépasseront 4 milliards de francs d'autorisations de programme; un effort particulier sera consenti en faveur des constructions d'établissements du second degré (2 milliards 432 millions).

Après l'exposé du ministre, des questions très nombreuses lui ont été posées par les Sénateurs :

A MM. Tinant, Mont et Chauvin :

— sur les transports scolaires et sur la politique de fermeture d'établissements à faible effectif (C. E. G. ruraux notamment) qui a pour conséquence d'entraîner un allongement excessif des circuits de ramassage, le ministre a répondu en invoquant l'intérêt pédagogique du regroupement des élèves dans des établissements plus importants. Par ailleurs, a-t-il dit, l'augmentation excessive des coûts de ramassage pose un problème grave puisque, pour 1973 même, une augmentation de 30 p. 100 des crédits de participation de l'Etat au financement des transports scolaires ne permet que le maintien du taux réel de participation à 55 p. 100.

A M. Tinant :

— sur la disparité entre professeurs d'enseignement technologique et professeurs d'enseignement général des collèges, qui résulterait du relèvement important des traitements de ceux-là, le ministre a répondu en rappelant la loi du 16 juillet 1971 dont l'intention expresse était de revaloriser l'enseignement technologique, enseignement du second degré, et pour cela de revaloriser les traitements des professeurs de cet enseignement.

A M. Girault :

— sur la charge de plus en plus lourde que les constructions scolaires du premier degré font peser sur les communes, du fait du maintien à son niveau de 1963, du « coefficient d'adaptation des travaux neufs », le ministre a répondu que le coût de construction n'avait heureusement pas suivi la hausse des prix ;

— sur le problème du sport à l'école, le ministre a répondu qu'il ne fallait pas sous-estimer l'effort de l'Etat en matière d'équipement ni celui des instituteurs pour s'adapter à une tâche qui leur incombe.

A M. Collery qui l'interrogeait sur l'enseignement de l'environnement, le ministre a répondu que des études étaient en cours sur le développement de l'enseignement en ce domaine et il a rappelé l'existence des classes de neige, classes de mer et classes vertes.

A MM. Poignant, Chauvin et Mont :

— sur le rythme des nationalisations et sur les critères pris en compte, le ministre a répondu qu'il y aurait vraisemblablement, au budget initial de 1973, 250 nationalisations, soit un nombre équivalent à celui de 1972 (collectif compris). Ce sont des chiffres cinq fois plus élevés que ceux de 1971.

A M. Miroudot :

— sur l'inapplication aux pensions des proviseurs et chefs d'établissements retraités de la revalorisation de traitements accordée à leurs collègues en fonctions, par le décret du 30 mai 1969, le ministre a répondu que des négociations étaient en cours avec les autres ministères pour faire bénéficier dans une certaine mesure ces personnels retraités de ladite revalorisation.

A M. de Bagneux :

— sur les bourses, le ministre a répondu que l'accroissement de 5 p. 100 du taux moyen prévu pour 1973 résulterait, d'une part, d'une majoration uniforme de 3 p. 100, d'autre part, de certaines décisions plus sélectives pour remédier quelque peu à la dispersion excessive des crédits ; quant aux inégalités, elles résultent des imperfections du système d'appréciation des ressources en fonction du critère fiscal, et il devrait y être remédié par la combinaison de ce critère avec d'autres moyens d'appréciation des ressources ; cette question est actuellement à l'étude au ministère de l'éducation nationale.

A M. Cogniot :

— sur l'évolution des effectifs de l'enseignement supérieur, le ministre a répondu que le nombre des diplômés ne lui paraît pas excessif, mais qu'en revanche, les lacunes du système d'orientation scolaire et universitaire entraînent une mauvaise répartition des effectifs et un taux trop élevé d'abandons en cours d'études par inaptitude ou manque de motivation ;

— sur l'enseignement technologique supérieur, le ministre a répondu que la nouvelle université technologique de Compiègne correspond à un besoin dont les autres universités devront également tenir compte ;

— sur la sélection en médecine, le ministre a répondu qu'en effet elle pouvait poser un problème de répartition régionale auquel une bourse d'échanges pourrait apporter une solution, difficile à mettre au point, en raison de l'autonomie des universités.

A M. Chauvin, rapporteur pour avis :

— sur les problèmes du second degré, le ministre a répondu que l'effort de construction des établissements de second cycle (un tiers de l'effort total d'équipement en faveur du second degré) devait être apprécié en fonction de la carte scolaire et de la répartition d'une classe d'âge dans les différentes filières d'enseignement ;

— sur le gigantisme de certains établissements du second degré, et sur les recommandations de la Commission Joxe tendant à les scinder en unités administratives ne dépassant pas 700 à 800 élèves, le ministre a souligné qu'il était en plein accord avec le rapporteur pour avis, M. Chauvin, et qu'il comptait réaliser des opérations témoins en ce domaine pour amorcer le mouvement ;

— sur la nécessité de donner une formation spécifique aux personnels de direction et de gestion de ces établissements, le ministre a répondu qu'il avait personnellement insisté pour que, dans le projet de budget de 1973, 75 emplois soient créés à cet effet ;

— sur les recommandations de la Commission Joxe tendant à la décentralisation au sein du ministère de l'éducation nationale et à l'autonomie des établissements du second degré, le ministre a répondu qu'il était favorable à ces mesures.

A Mme Lagatu :

— sur les problèmes de l'enseignement technique, le ministre a répondu qu'un effort était fait pour orienter vers cet enseignement un plus grand nombre de jeunes et pour faciliter le placement des diplômés.

A M. Habert :

— sur le problème des « petites écoles » françaises à l'étranger, le ministre a promis qu'il susciterait la réunion de la commission mixte éducation nationale - affaires étrangères.

AFFAIRES ECONOMIQUES ET PLAN

Mardi 17 octobre 1972. — *Présidence de M. Jean Bertaud, président.* — La commission a, tout d'abord, entendu le rapport de M. Jean Cluzel sur le projet de loi (n° 383, 1971-1972) relatif aux infractions concernant les bateaux, engins et établissements flottants circulant ou stationnant sur les eaux intérieures. Ce texte, d'ordre pénal, vise à accorder le fait et le droit. En effet, des lois déterminent les contraventions relatives aux bateaux à vapeur et aux bateaux mus par des appareils à pression de gaz, mais leur application est difficile à une époque où les bateaux en service sont essentiellement munis de moteurs à explosion.

Sur proposition du rapporteur, un certain nombre d'amendements ont été adoptés ; la plupart visent à ordonnancer les différents articles du texte en fonction du caractère des infrac-

tions concernées, alors que le projet classait les articles suivant la lourdeur de la peine. C'est ainsi qu'ont été repris :

— à l'article 2, le texte de l'article 4 et celui du second alinéa de l'article 6 du projet de loi ;

— à l'article 3, le texte de l'article 7 du projet de loi ;

— à l'article 4, le texte de l'article 2 du projet de loi ;

— à l'article 5, le texte de l'article 6 du projet de loi ;

— à l'article 6, le texte de l'article 5 du projet de loi ;

— à l'article 7, le texte de l'article 3 du projet de loi ;

— à l'article 12, le texte de l'article 13 du projet de loi ;

— à l'article 13, le texte de l'article 12 du projet de loi ;

— à l'article 16, le texte de l'article 17 du projet de loi ;

et, à l'article 17, le texte de l'article 16 du projet de loi.

En outre, des modifications ont été apportées aux articles 9, 15 et 16 et un article additionnel 9 *bis* (nouveau) a été adopté afin de déterminer les sanctions d'infractions que le texte ne mentionnait pas.

Enfin, une modification d'ordre rédactionnel a été apportée à l'article 22.

La commission a, ensuite, approuvé à l'unanimité le rapport de M. Jean Cluzel.

La commission a procédé alors à l'examen des articles du projet de loi (n° 370, 1971-1972) autorisant la **création d'entreprises exerçant, sur le sol national, une activité d'intérêt européen en matière d'électricité**, rapporté par M. Michel Chauty.

Après un rappel de l'économie générale du texte et de sa finalité, le rapporteur a indiqué que l'adoption du projet de loi se heurtait à une certaine réserve des milieux syndicaux qui craignent de voir remis en cause le monopole national d'E. D. F.

M. Chauty a donné ensuite lecture de l'*article premier* du projet de loi et de l'amendement proposé par le Gouvernement, amendement tendant à limiter l'application du texte aux seuls réacteurs prototypes nucléaires et aux sociétés assurant le service public de la production d'électricité.

Estimant qu'il serait dommageable pour l'économie française d'exclure ainsi à la fois la participation de notre pays à la fabrication d'ouvrages de série et notre association avec des entreprises purement industrielles, M. Chauty a proposé le rejet de cet amendement. Il a, par ailleurs, demandé de modifier la

rédaction initiale du projet de loi afin d'étendre sa portée à l'ensemble du monde et non, comme le prévoit le Gouvernement, au seul cadre européen.

L'article premier ainsi amendé a été adopté.

M. Chauty a proposé, ensuite, d'insérer entre les articles premier et 2 deux articles (*premier bis et premier ter*) prévoyant, le premier, que l'actionnaire représentant les intérêts français ne pourra être qu'E. D. F., et, le second, que les personnels français employés par les sociétés visées par la loi devront appartenir à l'E. D. F. et conserveront, comme tels, leur statut d'origine. M. Chauty a estimé qu'il donnait ainsi satisfaction aux légitimes soucis des personnels de voir garantir leur emploi et leurs droits.

Enfin, le rapporteur a proposé et fait adopter le rejet d'un second amendement gouvernemental demandant que le garde des sceaux, le ministre de l'économie et des finances et celui du développement industriel et scientifique soient, conjointement, chargés de l'exécution de ce texte. Il a estimé, en effet, qu'une procédure aussi lourde et complexe ne ferait que retarder inutilement la mise en œuvre d'un projet dont l'application est urgente au plan national et international.

Enfin, et pour tenir compte des amendements précédemment adoptés, la commission a proposé de modifier l'intitulé du projet de loi en faisant référence aux entreprises à participation étrangère qui font appel à des techniques nouvelles pour la production d'électricité.

La commission, unanime, a adopté les conclusions de son rapporteur.

Mercredi 18 octobre 1972. — *Présidence de M. Jean Bertaud, président.* Au cours d'une première séance tenue dans la matinée, la commission a, tout d'abord, désigné M. Michel Chauty pour représenter le Sénat au sein du **comité consultatif de l'utilisation de l'énergie**, en remplacement de M. Jager devenu questeur.

M. Kieffer a été nommé rapporteur du projet de loi (n° 19, 1972-1973), adopté par l'Assemblée Nationale, portant abrogation de la loi du 15 juillet 1921 prohibant les importations de plants et boutures de vigne.

M. Laucournet a présenté, ensuite, à ses collègues le rapport d'information du groupe de travail « Construction » sur la **renovation urbaine en France**. Il a, d'abord, rappelé que la création de ce groupe répondait au souci de mettre sur pied un organe d'étude et de recherche spécialisé dans les problèmes de

la construction. Après avoir indiqué les raisons du choix de la rénovation urbaine comme thème de travail, M. Laucournet a procédé à une description de la situation actuelle de ce secteur en France, en analysant successivement ses aspects administratifs, juridiques et financiers. Il a, ensuite, présenté les critiques et les propositions du groupe de travail.

Après avoir affirmé la nécessité de promouvoir une politique de rénovation urbaine en France, afin de préparer l'avenir de nos villes, M. Laucournet a indiqué que cette politique rencontrait des obstacles et des dangers ; ceux-ci résultent principalement de la durée, en général très longue, des opérations, des situations existantes dans les vieux quartiers à rénover (habitants, droits des propriétaires, des commerçants, etc.), du manque de moyens administratifs, techniques et financiers disponibles et, enfin, de déviations, telles le déplacement des populations et l'embourgeoisement, la « tertiarisation » et la densification dans les secteurs rénovés.

M. Laucournet a, ensuite, présenté les principales orientations que les membres du groupe de travail proposent de suivre en vue d'améliorer les moyens et les résultats de la rénovation urbaine. Ces orientations s'ordonnent autour de six grands axes : améliorer les procédures administratives ; adapter les concours financiers de l'Etat ; utiliser et contrôler l'initiative privée ; réduire les obstacles juridiques ; donner aux villes les moyens d'une autorité véritable ; rénover la ville par et pour l'homme.

La commission a félicité les membres du groupe de travail pour la qualité de leurs travaux et a souligné l'intérêt et la souplesse de cette formule, dégagée des contraintes de délai et de passion et orientée vers une recherche tranquille de solutions positives. Elle a enfin autorisé la publication de ce rapport d'information.

Au cours d'une seconde séance tenue dans l'après-midi, la commission a, tout d'abord, entendu le rapport de M. Golvan, sur le projet de loi (n° 7, 1972-1973), adopté par l'Assemblée Nationale, relatif à la **lutte contre les maladies des animaux** et à leur protection.

Après avoir exposé les raisons qui motivaient le renforcement des pouvoirs d'investigation et de constatation des infractions des services vétérinaires en matière de contrôle sanitaire du cheptel, M. Golvan a passé en revue les quatre articles du projet de loi.

L'article premier tend à compléter l'article 215 du code rural relatif à l'exécution de toutes les prescriptions de police sanitaire des animaux en donnant qualité aux agents des services vétérinaires assermentés pour rechercher et constater les infractions aux règles de police sanitaire.

L'article 2 qui complète l'article 283 du code rural donne les mêmes pouvoirs à ces agents pour constater les infractions aux règles de salubrité intéressant la protection des animaux domestiques.

L'article 3 procède à une remise en ordre du code rural en abrogeant l'article 326 devenu sans objet.

L'article 4, enfin, étend aux opérations de monte publique les pouvoirs définis aux articles précédents.

Après un bref échange de vues au cours duquel sont intervenus MM. Malassagne et Bouloux, la commission a approuvé les conclusions de son rapporteur favorables à l'adoption sans modification du projet de loi.

Puis, elle a procédé à l'audition de M. Robert Galley, ministre des transports, sur les grands problèmes concernant son département ministériel.

Traitant, tout d'abord, de l'aviation civile, le ministre a indiqué que le transport aérien avait progressé de façon très favorable en 1972 : + 10 à 12 p. 100 en service international et + 18 à 20 p. 100 en service intérieur. Après avoir passé en revue les principaux postes du budget de 1973, M. Galley a souligné l'effort considérable effectué en faveur des aérodromes, en particulier celui de Lyon-Satolas. Il a également noté le maintien, au même niveau, des crédits concernant les trois grandes opérations de construction aéronautique, à savoir « Concorde », « Airbus » et « Mercure ».

Le ministre a répondu, ensuite, à un certain nombre de questions qui lui ont été posées par :

— M. Gaston Pams sur la desserte aérienne de la Corse, l'activité et les perspectives de l'aviation légère et sportive, le problème des « nuisances » occasionnées par l'aéroport de Roissy-en-France et l'avenir de nos constructions aéronautiques, qu'il s'agisse du « Concorde », de l'« Airbus », du « Mercure » ou du moteur de 10 tonnes de poussée ;

— M. Jean Filippi sur les liaisons avec la Corse, la différence considérable entre les trafics des aérodromes corses et ceux des îles Baléares, la concurrence Air Inter - Air France sur les lignes à destination de ce département et la nécessité de

l'inclure dans le mouvement aérien international ; enfin, les conditions de réservation des places sur les compagnies aériennes ;

— M. Pinton concernant l'organisation de la circulation aérienne en France.

En réponse aux intervenants, le ministre a reconnu la grande disparité entre les mouvements touristiques intéressant les Baléares et la Corse et il a annoncé qu'Air Inter desservirait désormais cette île concurremment avec Air France. Le Gouvernement — a-t-il dit — a inauguré cette année une politique de libéralisation des « charters » sur les lignes intéressant la Corse, mais il convient de développer avec précaution ce système pour éviter un « pillage » des liaisons régulières.

En ce qui concerne l'activité de l'aviation légère et sportive, le ministre a indiqué qu'il faisait procéder actuellement à une étude sur l'aviation de troisième niveau, qui peut valablement défricher les liaisons secondaires, et que le Gouvernement était prêt à seconder le développement d'une telle activité en améliorant l'équipement des terrains et les aides à la navigation.

Au sujet de Roissy-en-France, le ministre a précisé que la plupart des protestations des collectivités locales voisines du futur aéroport parvenant à son administration visaient le « blocage » des permis de construire ; il a estimé que les techniques d'insonorisation permettraient sans doute de remédier, dans une grande mesure, aux nuisances occasionnées par le bruit.

Concernant le contrôle de la navigation aérienne, M. Robert Galley a déclaré que celui-ci fonctionnait de façon très satisfaisante et que les personnels chargés de cette activité étaient convenablement rémunérés pour une durée de travail ramenée actuellement à 32 heures par semaine.

Au sujet du « Concorde », M. Galley a tout d'abord précisé que la commande de cet avion par Air France et la B. O. A. C. avait été conditionnée par la possibilité technique, pour cet avion, de relier Paris à New York avec les réserves de sécurité suffisantes, en emportant de 108 à 124 passagers suivant les versions.

Quant à l'avenir commercial de l'appareil, le ministre a estimé que le facteur vitesse prenait aujourd'hui une telle importance qu'il constituerait pour sa vente un atout essentiel, sans parler du désir, pour un certain nombre de personnes, de bénéficier d'un traitement privilégié. Il a ajouté que le supersonique américain ne pourrait entrer en service qu'à partir de 1982 ; quant au niveau de bruit, M. Galley a fait observer qu'il était du même ordre que celui produit par le « Boeing 707 ».

Au sujet du « Mercure », le ministre a reconnu que le créneau de vente de cet appareil était assez étroit, mais qu'il n'existait encore aujourd'hui aucun concurrent valable à cet avion. Il a indiqué qu'on avait sensiblement amélioré aussi bien la capacité d'emport de cet avion (155 passagers au lieu de 150), que son rayon d'action (1.800 km au lieu de 1.500).

Abordant ensuite le problème de la S.N.C.F., le ministre a admis que le total des crédits accordés à cette entreprise était en progression en dépit de la diminution du déficit proprement dit, et ce, en raison de l'accroissement des charges de retraite des cheminots (puisqu'elles ont augmenté de 300 millions de francs de 1972 à 1973), de la participation à l'infrastructure (+ 70 millions de francs de 1972 à 1973) et de la compensation pour le maintien des services omnibus.

Répondant à plusieurs interventions de MM. Javelly, Coudert et Alliès, relatives au trafic de marchandises, le ministre a précisé que, pour la première fois l'an dernier, le tonnage transporté par route avait notablement dépassé le trafic ferroviaire et souligné que toute l'action du Gouvernement tendait à protéger l'activité du rail, handicapée par la concurrence de la route et des oléoducs, ainsi que par la raréfaction du charbon.

Il a indiqué que le transport de camions par le train n'était pas valable au plan des marchandises, mais que le « container » était une solution intéressante.

Au sujet du turbotrain à grande vitesse, le ministre a indiqué que la mise en œuvre de ce matériel était conditionnée par la saturation des moyens existants et qu'il s'agissait donc d'une perspective à long terme. A ce sujet, M. Pinton a contesté le prix de l'opération et demandé qu'on tienne compte des moyens aériens mis en œuvre ; quant à M. Malassagne, il a souligné que, notamment de nuit, la notion de confort devrait l'emporter sur celle de vitesse ; de son côté, M. Lucotte a indiqué que la préparation des sols et les transactions foncières liées à la réalisation du turbotrain étaient déjà en cours dans son département.

Au sujet de la R. A. T. P., le ministre a précisé qu'en dépit de l'augmentation des recettes, le déficit avait atteint 1.013 millions de francs, compte tenu de la dégradation de la situation des autobus ; cependant, M. Galley a estimé que l'exploitation des autobus par un seul agent devrait permettre de réaliser des économies substantielles.

Quant au R. E. R., le ministre a indiqué que, depuis sa mise en service, le nombre des voyageurs débarquant à la Bastille était passé de 8 à 34 millions et devrait atteindre 60 millions quand l'opération complète serait réalisée.

Il a ajouté que la mise en service de la liaison Auber—Défense—Saint-Germain allait permettre de soulager sensiblement la ligne n° 1 du métropolitain ; de plus, M. Galley a souligné l'intérêt de l'opération de connexion des lignes de banlieue de la S. N. C. F. avec celles du R. E. R., ce qui permettra de raccorder entre elles les gares parisiennes.

Au sujet de la fusion possible de la Compagnie générale transatlantique et des Messageries maritimes, le ministre — répondant à MM. Barroux et Croze — a indiqué que, le statut de ces entreprises étant fort différent et leurs domaines d'activité assez éloignés, il s'agissait d'un simple projet sans aucun début de réalisation.

AFFAIRES ETRANGERES, DEFENSE ET FORCES ARMEES

Mardi 17 octobre 1972. — *Présidence de M. Jean Lecanuet, président.* — La commission a entendu le ministre des affaires étrangères sur la situation internationale et notamment sur les perspectives de la conférence européenne au sommet qui doit s'ouvrir à Paris le 19 octobre.

M. Maurice Schumann a rappelé tout d'abord les objectifs que s'étaient fixés les Chefs d'Etat et de Gouvernement à la conférence au sommet de La Haye en 1969 : si l'achèvement de la Communauté a été réalisé par l'accord de Luxembourg du 22 avril 1970 et son élargissement acquis par l'adhésion de trois nouveaux membres dont l'entrée effective aura lieu en janvier prochain, l'approfondissement de la Communauté reste en grande partie à réaliser. Aussi le prochain sommet de Paris ne doit pas être orienté vers le développement de la Communauté élargie. Ce développement doit s'orienter dans les trois directions qui ont, d'ores et déjà, été fixées comme thèmes aux discussions : la réalisation de l'Union économique et monétaire, le renforcement institutionnel et les progrès dans le domaine de la coopération politique, enfin les relations extérieures de la communauté vis-à-vis notamment des pays de l'Est et des pays du tiers monde.

Le Gouvernement français espère des progrès décisifs dans le domaine de l'Union économique et monétaire qui implique une harmonisation sensible des points de vue en ce qui concerne ce qu'on peut qualifier de politiques d'accompagnement : politique industrielle, politique sociale, politique régionale, etc.

Le premier résultat à atteindre serait une remise en vigueur des objectifs déjà définis dans la résolution adoptée par le Conseil le 22 mars 1971 mais qui connut par la suite des incidents de parcours dus à la crise monétaire internationale.

En ce qui concerne le renforcement institutionnel et les progrès dans le domaine de la coopération politique, le ministre a rappelé que la question de la création d'un secrétariat politique ne serait pas évoquée au sommet. Pour le moment, les partenaires sont d'accord pour ne pas procéder à une révision du Traité de Rome, mais pour tenter de rendre plus efficaces certaines de ses dispositions, et notamment d'utiliser les possibilités ouvertes par son article 235 qui permet d'élargir l'aire de la compétence de la Communauté si des problèmes nouveaux se posent à elle.

Le troisième thème des discussions de la conférence au sommet portera sur les relations extérieures de la Communauté qui devrait affirmer en priorité absolue sa responsabilité en ce qui concerne l'aide aux pays du tiers monde. La Politique de détente avec les pays de l'Est européen devrait continuer à aller de pair avec le développement de la Communauté.

En terminant le ministre a émis l'espoir que la conférence de Paris contribue à asseoir l'autorité de la Communauté élargie dont les grandes finalités devront être réaffirmées à cette occasion.

Le ministre a répondu ensuite à des questions qui lui ont été posées notamment par M. Boin et par M. Giraud. Il a indiqué en particulier que la Norvège, dont il regrettait le vote négatif, pourrait un jour se joindre tout de même à la Communauté. Il a précisé enfin que l'accord conclu récemment entre la Pologne et la France était conforme aux dispositions du Traité de Rome concernant la politique commerciale commune.

Enfin M. Schumann a donné son sentiment sur les négociations concernant le Viet-Nam.

A l'issue de l'audition du ministre, la commission a procédé à la désignation de rapporteurs ; ont été nommés : M. Lhospied comme rapporteur du projet de loi (n° 385, 1971-1972) autorisant l'approbation de la Convention générale entre la France et le Portugal sur la Sécurité sociale, signée à Lisbonne le 29 juillet 1971, complétée par un Protocole général, et M. Boin comme rapporteur du projet de loi (n° 21, 1972-1973) relatif aux réparations à accorder aux jeunes gens ou aux militaires de la disponibilité ou des réserves victimes d'accidents lors de leur participation à des séances d'instruction militaire.

La commission a ensuite renouvelé le mandat de ses commissaires qui, en vertu de l'article 18 (§ 4) du Règlement, sont chargés de suivre les travaux de la commission des finances avec voix consultative. Ce sont, pour le budget des Affaires étrangères : M. Carrier, Affaires étrangères, M. Palmero, Relations culturelles, M. Louis Martin, Coopération, et pour le budget militaire : M. Parisot, Section commune, M. Taittinger, section Air, M. de Chevigny, section Forces terrestres, M. Boin, section Marine.

Vendredi 20 octobre 1972. — Présidence de M. Jean Lecanuet, président. — La commission a entendu M. Michel Debré, ministre d'Etat chargé de la défense nationale, sur le budget des armées pour 1973.

Le montant total de ce budget, a rappelé le ministre d'Etat, est de 34.800 millions de francs et marque, par rapport à celui de 1972, une augmentation de 11,8 p. 100 ; le titre III représente 52,6 p. 100 et le titre V 47,4 p. 100 du total.

Ce budget se caractérise, en ce qui concerne le titre III (fonctionnement), par le respect des dispositions de la troisième loi-programme et une réévaluation des crédits qui lui correspondent, pour compenser les hausses des prix, ainsi que par un effort en faveur des personnels ; pour ce qui est du titre V (équipement), il est réévalué, lui aussi, de manière à maintenir le contenu physique de la troisième loi-programme, et non plus seulement le montant chiffré des crédits votés, en raison d'une hausse des prix supérieure aux prévisions.

L'effort en faveur des personnels consiste essentiellement en une série de mesures catégorielles, comme la revalorisation de la situation des sous-officiers correspondant à la catégorie C des fonctionnaires civils, à celle de la situation des gendarmes, en rapport avec l'effort fait pour les personnels de la police ou au relèvement de l'indemnité pour charges militaires.

Enfin, le budget 1973 marque une progression en faveur des jeunes gens appelés au service militaire : leur prêt sera porté à 1,75 F au 1^{er} juillet 1973 ; un plan de six ans prévoit l'installation du chauffage central dans tous les casernements qui les reçoivent ; les crédits d'instruction sont augmentés de 24 millions de francs. Enfin, le nombre des appelés s'accroîtra de 6.800, dont 1.300 dans la gendarmerie ; tous ces jeunes gens seront affectés à des postes opérationnels.

M. Jean Lecanuet a rappelé au ministre d'Etat que, lors du débat sur le dernier budget, il avait été envisagé que les crédits militaires bénéficient d'un pourcentage d'augmentation plus fort que les crédits civils afin d'assurer leur rattrapage.

M. Debré lui a répondu que cet objectif, d'abord retenu par le Gouvernement, pourrait n'être pas atteint au terme des discussions budgétaires qui vont s'ouvrir.

Répondant aux questions de MM. Taittinger, Berthoin, Boin et Boucheny, M. Debré a souligné les difficultés que soulève, en ce qui concerne l'établissement d'un plan de quinze ans pour l'armée de l'air, la définition de l'avion de combat futur, qui doit à la fois être ni trop spécialisé ni trop polyvalent ; ce plan, d'autre part, devra permettre à l'armée de l'air de recevoir ses avions aux dates prévues lors des commandes définitives des fabrications.

Le ministre d'Etat a également indiqué les difficultés qu'il rencontre pour le renouvellement de l'aviation embarquée de la marine, sans que soient modifiés pour autant les ordres de priorité fixés par le plan naval.

Enfin, après avoir indiqué que les premiers armements nucléaires tactiques de l'armée de l'air ont été mis en service il y a environ deux semaines, M. Debré a répondu à des questions générales de M. Jean Lecanuet, relatives à l'exécution du programme des sous-marins nucléaires lanceurs d'engins, comme des sous-marins nucléaires d'attaque, et à l'ensemble des problèmes de l'armée de terre. Il a notamment indiqué que les sous-marins nucléaires lance-engins étaient mis en service ou en chantier dans les délais et moyennant les prix prévus, que la décision relative à la construction de sous-marins nucléaires d'attaque devait être prise prochainement et serait probablement positive, et enfin qu'il souhaitait pouvoir arrêter sous peu un plan de quinze ans pour l'armée de terre, malgré les difficultés financières et techniques qui doivent encore être surmontées dans ce domaine.

AFFAIRES SOCIALES

Mercredi 18 octobre 1972. — *Présidence de M. Marcel Darou, président.* — La commission a procédé à l'audition de **M. Jean Foyer, ministre de la santé publique, sur le budget de son département ministériel.**

Le ministre a d'abord présenté les dépenses de fonctionnement dont la progression de 9,75 p. 100 résulte pour une large part de l'ajustement aux besoins de mesures antérieures, notamment pour la prophylaxie et l'aide sociale et médicale. Si, sur ce dernier point, la majoration est moins sensible, cela

dénote l'amorce d'une évolution volontaire vers une réforme d'ensemble de l'aide sociale dont certaines dépenses seront transformées en prestations sociales au bénéfice de tous les Français. Il en est, ainsi, en particulier de l'allocation de loyer dont la transformation en allocation de logement a permis de découpler le nombre des bénéficiaires.

Les mesures nouvelles ont pour objectif cinq actions principales :

— *renforcement des moyens des services et amélioration de la situation de certains personnels* : le ministre s'est déclaré très soucieux d'étoffer les moyens humains à l'échelon régional et départemental où seront créés 143 emplois et sera envisagée une réforme statutaire ;

— *formation des personnels sanitaires et sociaux* : les crédits sont augmentés de 69,6 p. 100 et une rénovation pédagogique doit intervenir ;

— *politique sanitaire* : les dotations destinées à la lutte contre la pollution sont majorées de 82 p. 100 mais demeurent inférieures aux besoins. Il est envisagé l'institution d'un corps d'ingénieurs sanitaires, au niveau régional, pour la surveillance du milieu. La lutte contre la toxicomanie sera intensifiée, en particulier dans le domaine de l'information ;

— *action en faveur des catégories défavorisées* : doublement des crédits destinés à faciliter le maintien à domicile des personnes âgées, volonté d'accentuer l'effort en faveur des travailleuses familiales, prise en charge à 50 p. 100 de la rémunération d'animateurs de foyers de jeunes travailleurs ;

— *recherche médicale* : développement des actions entreprises.

Le ministre a également insisté sur les efforts qui vont être tentés pour l'amélioration du fonctionnement du service de santé scolaire dont les effectifs insuffisants ne permettent pas actuellement les contrôles nécessaires, surtout en milieu rural.

Enfin, en matière d'équipement, les crédits sont portés au plus haut niveau jamais atteint au cours de l'histoire du ministère de la santé publique : les augmentations seront de l'ordre de 32 p. 100 et même 47 p. 100 si les sommes inscrites au fonds d'action conjoncturelle sont débloquées en cours d'exercice.

Cet effort exceptionnel procède du souci de rattraper le retard pris dans l'exécution du VI^e Plan.

Le rapporteur pour avis, M. Lucien Grand, a ensuite soumis au ministre diverses préoccupations de la commission :

— réforme de la répartition des dépenses de santé entre l'Etat et les collectivités locales ;

— retard intervenu dans l'application de la réforme hospitalière ;

— amélioration, en matière de fixation des prix de journée, des relations entre les autorités de tutelle et, d'une part, les établissements privés d'hospitalisation, d'autre part, les établissements pour inadaptés ;

— réforme des études médicales ;

— meilleure surveillance de certains malades psychiatriques ;

— application de la loi de 1967 sur le contrôle des naissances ;

— exécution du VI^e Plan ;

— fonctionnement de l'Ecole nationale de la santé publique, du Laboratoire national de la santé et de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale.

Enfin, diverses questions ont été posées au ministre par :

— M. Pierre Brun sur l'assurance maladie des handicapés et le fonctionnement des laboratoires de biologie humaine ;

— M. Souquet sur l'insuffisance de certaines dotations, telle celle destinée aux familles dont le soutien est appelé sous les drapeaux ;

— M. Jean Gravier sur la proportion importante de prise en charge des personnels de santé par les collectivités locales et sur la création de directions régionales communes pour la santé et la sécurité sociale ;

— M. Maury sur l'effectif trop faible des inspecteurs départementaux de la santé, le contrôle des vaccinations obligatoires, les prix de journée et le manque d'animateurs pour les foyers de jeunes travailleurs ;

M. Guislain sur les possibilités d'accélération des constructions hospitalières.

Judi 19 octobre 1972. — Présidence de M. Marcel Darou, président. — La commission a procédé à l'audition de M. Bernard Pons, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'agriculture et du développement rural, sur le budget annexe des prestations sociales agricoles (B. A. P. S. A.).

Le ministre a souligné que le B. A. P. S. A., en 1973, se présentait sous des aspects plus favorables que les années précédentes pour la profession, en raison tout d'abord de l'ex-

tension à la profession agricole des mesures sociales décidées par le Gouvernement le 6 septembre 1972 :

- augmentation de l'allocation aux vieux travailleurs salariés et de l'allocation supplémentaire du fonds national de solidarité ;
- abaissement à cinquante-cinq ans de l'âge d'entrée en jouissance de la pension de réversion pour les veuves ;
- suppression des abattements de zone en matière de prestations familiales.

Le coût de ces mesures, prises en compte dans le B. A. P. S. A., a été évalué à 668 millions de francs.

D'autre part, de nouvelles améliorations ont été décidées au cours de la conférence annuelle entre le Premier Ministre et la profession agricole :

- assouplissement des conditions d'appréciation de l'inaptitude au travail en faveur des petits exploitants travaillant seuls ;
- élargissement de l'éventail des points de la retraite complémentaire aux anciens exploitants ;
- extension du bénéfice de l'assurance maladie des exploitants agricoles (A. M. E. X. A.) aux jeunes filles de moins de vingt ans restant au foyer pour suppléer la mère de famille ;
- prise en charge des soins en cas de rechute d'un accident du travail survenu antérieurement à l'application de la loi du 22 décembre 1966 ;
- extension du régime retraite aux membres de la famille des exploitants agricoles.

Évaluées à 25,82 millions de francs, ces diverses mesures n'ont pu être intégrées dans le projet de budget pour des raisons techniques. Les quatre premières le seront par voie d'amendement au cours de la discussion budgétaire, la dernière sera reprise dans le projet de loi en cours de préparation sur l'ensemble des problèmes des aides familiaux.

Abordant ensuite le financement du B. A. P. S. A., pour 1973, le ministre a indiqué tout d'abord qu'il avait été décidé de limiter à 12,5 p. 100 la croissance de la participation professionnelle, décision qui a pour effet de ramener la part que prend la profession dans le financement du B. A. P. S. A. de 18,67 p. 100 qu'elle était en 1972 à 18,20 p. 100 en l'état actuel du budget, et même 18,17 p. 100 lorsqu'y seront intégrées les mesures évoquées ci-dessus. Le ministre a, en outre, précisé comment évoluerait, à l'intérieur de cette participation professionnelle, le produit des différentes cotisations.

A l'issue de son exposé, le ministre a répondu aux questions qui lui ont été posées par MM. Jean Gravier, rapporteur pour avis, Abel Gauthier, Souquet et Darou. Il a notamment indiqué que l'augmentation du produit des taxes entrant dans les recettes du B. A. P. S. A. n'était pas la conséquence d'une augmentation de leur taux et que le problème de l'extension du régime invalidité aux membres non salariés de la famille de l'exploitant pourrait être étudié à l'occasion de l'élaboration et de la discussion du projet de loi sur les aides familiaux.

Enfin, le ministre a informé la commission de l'état des travaux menés sous son autorité en vue de rechercher et d'appliquer une assiette des cotisations professionnelles plus satisfaisante que le revenu cadastral.

FINANCES, CONTROLE BUDGETAIRE ET COMPTES ECONOMIQUES DE LA NATION

Mardi 17 octobre 1972. — *Présidence de M. Paul Driant, vice-président.* — Au cours d'une première séance tenue dans la matinée, la commission a d'abord examiné, sur le rapport de M. Talamoni, rapporteur spécial, le **budget annexe de l'Imprimerie nationale** qui, en recettes comme en dépenses, atteindra 70 millions de francs en 1973, soit une progression de près de 30 p. 100 consécutive au développement des impressions effectuées pour le compte des administrations. La fréquence des travaux imprévus rend difficile l'instauration d'un plan de charge annuel et nécessite le recours à la sous-traitance. En réponse à M. Coudé du Foresto, rapporteur général, M. Talamoni a précisé que l'usine de Douai fonctionnera complètement en 1974.

Puis M. Prost, rapporteur spécial, a présenté les **budgets annexes de la Légion d'honneur, de l'Ordre de la Libération et des Monnaies et Médailles.**

Equilibré pour l'essentiel par une subvention du budget général de 28 millions de francs, le budget de la Légion d'honneur s'élèvera en 1973 à 29,8 millions de francs. Les mesures nouvelles (5,4 millions de francs en crédits de paiement) sont affectées principalement aux maisons d'éducation dont les excellents résultats scolaires ont été soulignés par le rapporteur spécial, qui s'est également félicité du relèvement des contingents annuels réservés aux anciens combattants de la première guerre mondiale pour l'attribution de la Médaille militaire et de la Légion d'honneur.

Le budget de l'Ordre de la Libération s'élèvera à 856.000 F en 1973.

Le budget des Monnaies et Médailles, d'un montant de 116 millions de francs, est en progression de 7 millions de francs. L'augmentation de ses recettes provient essentiellement de la fabrication des pièces de 1 F, des monnaies pour l'étranger et des médailles. M. Prost a estimé que la pièce de 10 F absente de la circulation devrait être rendue plus usuelle et remplacée, comme pièce de collection, par une pièce d'une valeur nominale plus élevée. Il a enfin précisé que l'usine de Pessac, dont la mise en service est prévue pour l'automne 1973, aura coûté au total 87,6 millions de francs.

La commission a ensuite examiné, sur le rapport de M. Lefort, rapporteur spécial, **les crédits de la direction des Journaux officiels, du Conseil économique et social et du Commissariat général du Plan d'équipement et de la productivité.**

Les crédits des Journaux officiels passent de 38,8 millions de francs en 1972 à 45,1 millions de francs en 1973. L'accroissement des dépenses ordinaires provient essentiellement de l'incidence des augmentations de salaires allouées aux personnels placés sous le régime des conventions collectives de la presse parisienne.

La dotation du Conseil économique et social atteindra 28,7 millions de francs en 1973.

Enfin, les crédits du Commissariat général du Plan passent de 37,7 millions de francs en 1972 à 40 millions de francs en 1973. Ils concernent, d'une part, les dépenses de fonctionnement du commissariat proprement dit et du centre d'études des revenus et des coûts (C. E. R. C.), d'autre part, les subventions accordées respectivement au centre de recherche et de documentation sur la consommation (C. R. E. D. O. C.) au centre national d'information pour la productivité des entreprises (C. N. I. P. E.) et à la recherche en socio-économie. Seule la subvention du C. R. E. D. O. C. est en légère réduction, ce qui correspond mal à l'attention qui se porte actuellement sur les problèmes de la consommation. Avec M. Driant, vice-président, M. Lefort a souligné la diversité des organismes qui, à l'aide de subventions de l'Etat, se livrent à des études économiques et rappelé que la commission avait, l'année précédente, insisté sur la nécessité d'un contrôle étroit des crédits ainsi utilisés.

Avant que la commission ne passe à l'examen du budget annexe des postes et télécommunications, M. Coudé du Foresto, rapporteur général, a exprimé son intention de lui faire des

propositions pour donner une suite au débat intervenu le 3 octobre 1972 sur la question orale qu'il avait posée à propos des accusations portées depuis longtemps contre la gestion des crédits d'investissement des postes et télécommunications par un ancien haut fonctionnaire de cette administration. Toutefois, cette question ne lui a pas paru pouvoir faire immédiatement l'objet d'une décision de la part de la commission, en raison de l'absence pour raison de santé de son président, M. Pellenc, d'ailleurs mis en cause par le fonctionnaire précité.

Présentant le **budget annexe des Postes et télécommunications**, M. Henneguelle, rapporteur spécial, a souligné le caractère factice de l'équilibre de ce budget, la dégradation de la situation dans le service de la poste et les services financiers.

Comme en 1972, des ressources très aléatoires sont prises en compte telles que le produit de la taxation des opérations sur chèques postaux pour un montant de 240 millions de francs. Le déficit prévu pour 1972 atteint 1.790 millions de francs et la situation risque de s'aggraver en 1973. Cela est dû dans une large mesure au fait, qu'empruntant sur le marché obligataire à 8,50 p. 100, les postes et télécommunications ne reçoivent sur les fonds des chèques postaux mis à la disposition du Trésor qu'un intérêt moyen qui sera de 1,94 p. 100 en 1973 pour atteindre 3 p. 100 en 1976, alors que le taux nécessaire à l'équilibre des services financiers est de 4,5 p. 100.

Les prévisions de recettes s'élèvent pour 1973 à 24,13 milliards de francs ; compte tenu de dépenses en fonctionnement évaluées à 22,86 milliards de francs, elles permettront de dégager 1.236 millions de francs pour le financement des équipements. Au total, les besoins de financement des postes et télécommunications s'élèveront, en 1973, à 3.690 millions de francs qui devront vraisemblablement être couverts par un emprunt auprès des banques.

En conclusion, le rapporteur spécial a dénoncé la lourdeur de la tutelle exercée par le ministère de l'économie et des finances, le poids des charges indues supportées par le budget des postes et télécommunications et, malgré son importance, l'insuffisance de l'effort d'investissement en faveur de la poste et des télécommunications pour assurer, à bref délai, d'une part, l'acheminement satisfaisant du courrier, d'autre part, la fluidité du trafic téléphonique et l'automatisation complète du réseau.

A ce sujet, M. Monory a souligné l'intérêt présenté par la création d'associations départementales pour le développement du téléphone qui assurent le financement des installations, ne laissant à la charge des intéressés que le montant des intérêts.

Enfin, M. Henneguelle a répondu aux questions qui lui ont été posées par MM. Driant, vice-président, Coudé du Foresto, rapporteur général, Edouard Bonnefous, Yves Durand et Descours Desacres.

Au cours d'une seconde séance, tenue dans l'après-midi, la commission a procédé à l'audition de M. Valéry Giscard d'Estaing, ministre de l'économie et des finances, accompagné de M. Jean Taittinger, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'économie et des finances, chargé du budget, sur la situation économique, financière et monétaire et sur le projet de loi de finances pour 1973.

Après avoir souligné combien ces thèmes sont liés, le ministre a précisé que la **situation économique** se caractérise par le **rythme très soutenu de la croissance** prolongé sur plusieurs années. En l'espace des quatre années 1969, 1970, 1971 et 1972, la quantité de biens physiques produits par l'économie française se sera accrue de plus de 25 p. 100 et la quantité de biens exportés de plus de 66 p. 100.

La croissance pour 1972 est évaluée à 5,6 p. 100 (alors que l'on avait prévu 5,2 p. 100 à l'automne 1971). **Les facteurs essentiels de cette croissance sont l'investissement et l'exportation** ; pour l'investissement, les hypothèses ont dû être révisées en hausse et la situation conjoncturelle montre une forte demande dans ce secteur ; concernant l'exportation, la conjoncture mondiale a été moins bonne que prévue ; cependant, notre pays a connu une progression plus forte de 4 p. 100 que les prévisions ne l'avaient laissé penser. La consommation a gardé un niveau très soutenu durant l'année entière ; le marché du travail est resté équilibré au cours du premier semestre de l'année. L'indice du commerce extérieur de septembre a fait apparaître un équilibre de nos échanges ; l'indice de la production industrielle pour juillet-août est de 191.

Concernant les perspectives pour 1973, les comptes établis conduisent à une croissance économique forte, de 5,8 p. 100, qui témoigne de notre avance sur nos partenaires. Cette croissance sera obtenue à partir de l'exportation (on observera un accroissement de 11,2 p. 100 en volume) de la consommation en volume (+ 5,6 p. 100), de l'investissement (+ 6,2 p. 100). Les conséquences de cet accroissement sont évidemment favorables sur le niveau de l'emploi.

La progression des importations serait de 11,1 p. 100, la balance des paiements courants sera pour la première fois en excédent. Jamais la France, dans la période moderne, n'aura connu une évolution aussi favorable.

Mais les difficultés apparaissent en ce qui concerne les prix et les revenus. Pour 1973, le glissement des prix se situera aux alentours de 6 p. 100. Pendant le premier semestre, l'évolution a été un peu inférieure à celle constatée en 1971 mais juillet et août ont été des mois à forte augmentation des prix. La hausse mensuelle moyenne des prix industriels est actuellement de l'ordre de 0,4 à 0,5 p. 100 ; pour les services, l'évolution actuelle est relativement modérée ; par contre, celle des prix alimentaires est extrêmement forte.

L'évolution des prix présente une dimension française, mais aussi une dimension européenne : il n'est, pour s'en convaincre, que de considérer que le rythme annuel de la hausse des prix est, à l'heure actuelle, identique en France et en Allemagne fédérale. C'est pourquoi le ministre a pris l'initiative d'une **concertation européenne** : une réunion prochaine des ministres des finances de la Communauté, à la fin d'octobre, permettra d'élaborer des directives communes.

Quelles doivent être, dans de telles conditions, les données de la politique monétaire et de la politique budgétaire ?

L'inflation que connaît notre pays n'est pas un type d'inflation par la demande (sauf en ce qui concerne certaines exceptions comme le secteur de la viande) ; une politique de restriction globale de la demande ne serait pas adaptée et laisserait son rythme inchangé.

L'économie française n'a pas besoin de stimulants ; les politiques monétaires et budgétaires ne doivent pas dépasser le stade de la neutralité : le budget doit être en équilibre et la politique monétaire une politique neutre.

Nous observons en France une forte progression des liquidités. La croissance de la masse monétaire est-elle responsable de la hausse des prix ? Tel ne semble pas être le cas. Mais on peut redouter que l'existence d'une masse importante de liquidités puisse transformer l'actuelle inflation par les coûts en inflation par la demande. C'est pourquoi le Gouvernement pratique depuis un mois et demi une politique monétaire de modération : depuis un mois, les taux du marché monétaire ont été relevés de 1 point 5/8, l'objet de cette mesure étant de contenir l'accroissement de la masse monétaire.

La politique budgétaire se caractérise par une croissance modérée des masses et un équilibre des soldes.

L'exécution du budget de 1972 s'effectue dans des conditions voisines des prévisions. Quelques déceptions fiscales ont été éprouvées pendant les premiers mois de l'année mais les

rentrées se sont ensuite améliorées : les recettes sont supérieures de 12 p. 100 environ à celles de l'an dernier, l'accroissement des dépenses étant de 9,4 p. 100.

M. Giscard d'Estaing a, ensuite, rappelé en les commentant les principales données du projet de budget pour 1973, en ce qui concerne les recettes, les dépenses, les équipements collectifs, le fonds d'action conjoncturelle, la fiscalité.

Des questions ont alors été posées à M. Giscard d'Estaing par M. Yves Durand, qui a souligné les inconvénients qui pourraient résulter d'un accroissement important du taux des réserves obligatoires. M. Monory a demandé si la hausse des prix français risquait à l'avenir de provoquer des difficultés et si le double marché des changes contribuait à accroître la liquidité de l'économie ; il a regretté le niveau élevé des taux d'intérêt pratiqués par les banques et souhaité une politique monétaire plus rigoureuse. En conclusion, il a souligné l'existence d'une certaine inflation par la demande. Enfin, il a exprimé ses doutes quant à l'équité de la progression des recettes fiscales indirectes dans les ressources de l'Etat.

M. Giscard d'Estaing a répondu à M. Yves Durand que l'obligation imposée aux banques de constituer des réserves concerne aussi bien les dépôts que les crédits. Ce système très simple permet ainsi de s'adapter aux nécessités inspirées de l'état de la conjoncture. Il a ensuite affirmé ses préférences pour une politique contractuelle des prix ; il a confirmé que le double marché des changes avait atteint ses objectifs car l'entrée des devises avait peu contribué à accroître la masse monétaire ; **selon le ministre, l'évolution des crédits à l'économie ne justifie pas l'utilisation de techniques restrictives, compte tenu de la réalisation du plein emploi et de l'augmentation de la croissance.**

Sur le plan fiscal, M. Giscard d'Estaing a souligné que l'évolution actuelle conduisait, à plus ou moins long terme, à obtenir un montant d'impôts directs égal au produit des impôts indirects.

M. Descours Desacres a exposé les difficultés rencontrées par les collectivités territoriales pour accroître leur formation brute de capital fixe, compte tenu de l'inélasticité des ressources de la fiscalité locale.

M. Bonnefous a exprimé son accord avec l'assouplissement des thèses françaises sur la réforme monétaire internationale ; il a regretté l'importance du pouvoir consultatif dévolu aux membres du conseil des impôts ; en constatant qu'un certain degré d'inflation était indispensable pour assurer l'équilibre budgétaire, il a douté de la réalité de l'augmentation prévue des dépenses

d'équipement. Il a souligné la nécessité de lutter contre le gaspillage et il a insisté sur l'existence des diverses sources de dépenses extrabudgétaires. Il a terminé en refusant de lier l'accroissement des dépenses militaires à la réalisation d'un plan préétabli.

M. Monichon a exposé le contraste entre l'évolution de la dette publique intérieure de l'Etat, qui lui paraît stable, et la progression des engagements des collectivités locales, qui lui semble excessive. Il a affirmé la nécessité de développer le crédit dispensé au secteur agricole.

M. Giscard d'Estaing a rappelé que la poursuite de l'effort consenti en faveur des équipements collectifs prioritaires concernait également le secteur agricole. Il a reconnu que le conseil des impôts s'était légèrement écarté de sa mission initiale. Il a exprimé sa méfiance face à l'inflation qui conduit souvent à sacrifier le futur au présent par un renoncement collectif aux satisfactions à long terme.

Le ministre a invoqué le ralentissement des dépenses militaires au cours des dernières années pour justifier le choix d'un pourcentage d'accroissement élevé de ces dépenses en 1973. Quant au problème de la patente, M. Giscard d'Estaing a estimé nécessaire un large débat sur le sujet.

M. Coudé du Foresto, rapporteur général, a demandé des précisions relatives à l'aide de l'Etat à la presse ; M. Giscard d'Estaing a rappelé le maintien des dispositions fiscales favorables à la profession, en précisant que les conclusions d'un rapport élaboré par MM. Serisé et Noiret n'avaient pas encore fait l'objet d'un débat au sein du Gouvernement.

M. Pauly a regretté la spéculation sur les prix des terrains destinés à être achetés à l'amiable par les collectivités.

M. Giscard d'Estaing a estimé que la qualité de l'évaluation des domaines était satisfaisante. Il a rappelé que l'enchérissement des terrains cédés à l'issue d'une procédure judiciaire, sans doute regrettable, restait limité à une minorité d'acquisitions foncières et il a estimé nécessaire d'encourager le développement des achats à l'amiable.

M. de Montalembert a demandé s'il était possible d'éviter la hausse des prix, compte tenu de l'évolution des prix alimentaires.

Le ministre lui a affirmé que l'influence des circuits de distribution était réduite en cas d'augmentation importante des prix alimentaires.

A M. Coudé du Foresto, rapporteur général, qui désirait des précisions relatives à l'évolution des capacités futures de consommation électrique, M. Giscard d'Estaing a répondu que les

prévisions en matière de consommation d'électricité s'étaient révélées excessives. Aussi bien convient-il de définir dorénavant les niveaux de production pour assurer la répartition entre l'énergie d'origine thermique et d'origine nucléaire.

M. Dulin a critiqué la nouvelle réglementation limitant la faculté ouverte aux notaires de déposer leurs fonds à court terme au crédit agricole.

M. Giscard d'Estaing a analysé les dispositions prises par le Gouvernement et a indiqué son intention de procéder sur ce sujet à une concertation avec les dirigeants des organismes intéressés pour trouver des solutions raisonnables aux difficultés qui pourraient se faire jour.

Mercredi 18 octobre 1972. — Présidence de M. Paul Driant, vice-président. — Au cours d'une première séance tenue dans la matinée, la commission a entendu le compte rendu par M. Monory, rapporteur spécial du budget du ministère de la défense nationale (dépenses en capital) de sa mission d'information effectuée du 28 juin au 4 juillet 1972 auprès des forces françaises stationnées dans l'océan Indien. Dans chacun des pays ou territoire qu'il a visité (Djibouti, Comores, Madagascar), le rapporteur spécial a noté une poussée du nationalisme. Il a évoqué, en formulant quelques réserves, le projet d'extension de l'aéroport de Djibouti et a décrit les effectifs et les moyens des forces françaises stationnées dans la région en évoquant les problèmes posés par l'arrivée de forces américaines et soviétiques.

M. Monory a également décrit l'activité de l'arsenal de Diego-Suarez où la présence française est très appréciée. Le rapporteur spécial a dressé le bilan de l'application des accords de coopération franco-malgaches passés en 1960. En conclusion, M. Monory a exprimé sa conviction que le nouveau gouvernement malgache était favorable au maintien de la coopération avec la France et que la présence de notre pays dans l'océan Indien était indispensable car elle représente l'Occident face à la pénétration soviétique et chinoise. Mais, selon le rapporteur spécial, le maintien de cette présence nécessite la révision des accords de coopération franco-malgaches.

La commission a approuvé le rapport d'information établi par M. Monory.

La commission a ensuite entendu le rapport de M. Kistler sur le projet de budget du ministère des affaires sociales (travail, emploi, population).

Le rapporteur spécial a insisté sur l'importance des augmentations de crédits (23,7 p. 100) qui sont destinées pour l'essentiel :

- à un renforcement des moyens des services du travail et de la main-d'œuvre ;
- à l'amélioration du marché de l'emploi ;
- à l'aide aux travailleurs sans emploi ;
- au développement de la formation professionnelle ;
- à l'amélioration de l'accueil et du contrôle des immigrés.

M. Kistler s'est félicité de l'action menée par les agences de l'emploi et de l'augmentation de 33 p. 100 des crédits du Fonds national de l'emploi en raison de la création d'une prime de mobilité en faveur des jeunes à la recherche d'un emploi.

Au sujet de la formation professionnelle, le rapporteur spécial a souligné la nécessité d'une action coordonnée des ministères de l'éducation nationale et des affaires sociales et a déploré que le travail manuel ne soit pas mieux apprécié dans notre pays, ce qui entraîne, dans certaines régions frontalières, l'exode des travailleurs à l'étranger.

Enfin, le rapporteur spécial a évoqué les problèmes de l'immigration et a souhaité que l'on fasse appel à des travailleurs étrangers qui puissent s'intégrer facilement dans la population nationale, ce qui nécessite une totale égalité de traitement entre Français et immigrés. Evoquant l'exemple de Strasbourg, M. Kistler a émis l'opinion que, si les travaux subalternes étaient mieux rémunérés, ils pourraient éter accomplis par des nationaux.

Au terme de l'exposé du rapporteur spécial, MM. Driant, vice-président, Coudé du Foresto, rapporteur général, et Descours Desacres ont insisté sur la nécessité de la mobilité de la main-d'œuvre ce qui suppose une politique du logement très active.

M. Martial Brousse a ensuite présenté **les crédits concernant la sécurité sociale**. Six chapitres budgétaires intéressent la sécurité sociale. Quatre d'entre eux comprennent les crédits de personnel et de matériel et augmentent de 635.000 F au titre des mesures nouvelles.

Les deux autres chapitres concernent les dépenses d'intervention :

- pour les sociétés mutualistes, il est prévu une subvention de 20,7 millions de francs, en augmentation de 1,1 millions de francs par rapport à 1972 ;

— pour les caisses de retraites des mines et des chemins de fer secondaires sont prévues des subventions d'un montant total de 1.532 millions de francs, en augmentation de 182 millions de francs par rapport à 1972.

Le président et le rapporteur général ont encouragé le rapporteur spécial à ne pas se limiter aux aspects strictement budgétaires des questions de sécurité sociale et à traiter de l'ensemble du budget social de la nation.

Au cours d'une deuxième séance tenue dans l'après-midi, la commission a procédé à l'audition de MM. Edgar Faure, ministre d'Etat chargé des affaires sociales et Christian Poncelet, secrétaire d'Etat, sur le projet de budget du ministère des affaires sociales.

Dans la première partie de son exposé, M. Edgar Faure a rappelé les principales caractéristiques du budget de son ministère, en distinguant les crédits inscrits au budget des affaires sociales et ceux figurant au budget des charges communes du ministère de l'économie et des finances.

L'ensemble des crédits de paiement du budget du ministère des affaires sociales s'élèvera à 3.635 millions de francs en 1973, en augmentation de 18,3 p. 100 par rapport à l'année précédente.

En ce qui concerne les crédits figurant au budget des charges communes, on trouve notamment :

— une dotation de 52 millions de francs pour les prestations familiales des fonctionnaires ;

— les crédits destinés au versement de l'allocation spéciale aux personnes âgées dont le relèvement en octobre 1972 et octobre 1973 entraînera une dépense supplémentaire de 5 millions de francs ;

— une somme de 510 millions de francs qui s'ajoute au produit d'une partie de la contribution sociale de solidarité des sociétés pour équilibrer les régimes d'assurance vieillesse des industriels, commerçants et artisans, en application de la loi du 3 juillet 1972, portant réforme de l'assurance vieillesse de ces professions ;

— enfin, un crédit supplémentaire de 250 millions de francs au titre du Fonds national de solidarité, auquel le régime général d'assurance vieillesse participe lui-même à raison de 500 millions de francs supplémentaires.

Ces dotations permettront de financer, en 1973, les majorations de l'allocation supplémentaire du Fonds national de solidarité, et d'assurer un minimum vieillesse garanti de 4.500 F

par an, soit environ la moitié du S. M. I. C., conformément aux objectifs fixés par le VI^e Plan.

Dans une deuxième partie de son exposé, le ministre a présenté les principales actions envisagées par son département dans le cadre du budget de 1973, ainsi que les moyens mis en œuvre.

En ce qui concerne l'administration centrale, les crédits prévus pour 1973 permettront de poursuivre le renforcement des effectifs en personnel par la création de 113 emplois nouveaux et la mise en œuvre de moyens d'informatique.

De même, seront étoffés les moyens en personnel des services extérieurs du travail et de la main-d'œuvre, par la création de quatre-vingt dix emplois nouveaux dont vingt emplois d'inspecteurs du travail.

Le ministre, à cet égard, a constaté que les moyens de l'inspection du travail demeuraient insuffisants et qu'en raison du caractère essentiel de sa tâche, ce service méritait un effort particulier qui sera poursuivi au-delà de 1973.

Le troisième objectif présenté par le ministre est l'amélioration du marché de l'emploi qui suppose la réalisation de trois conditions :

— en premier lieu le renforcement de l'Agence nationale de l'emploi qui, pour maîtriser les mouvements du marché du travail, devrait contrôler au moins un tiers des placements, soit 1,5 million en 1975. Actuellement, l'Agence nationale de l'emploi couvre 79 départements. La subvention de fonctionnement qui lui sera allouée est portée en 1973 à 218 millions de francs, en augmentation de 44 p. 100 sur l'année précédente. Elle devrait permettre à l'Agence d'étendre son action sur l'ensemble des territoires métropolitains.

— en second lieu, l'amélioration du marché de l'emploi sera obtenue par le renforcement sensible des crédits du Fonds national de l'emploi qui passe de 79,5 millions de francs en 1972 à 105,8 en 1973, soit une majoration de 33 p. 100, dont la moitié concerne la création d'une prime de mobilité en faveur des jeunes à la recherche d'un premier emploi.

— la troisième condition d'une amélioration du marché de l'emploi est une meilleure connaissance de l'état réel des offres et des demandes. A cet effet, le ministère des affaires sociales accroîtra sa participation au fonctionnement du centre d'étude et de recherche sur les qualifications de 22 p. 100, et la subvention de fonctionnement au centre d'étude de l'emploi de 13,8 p. 100.

Le ministre a ensuite indiqué qu'en matière de formation professionnelle, les crédits dégagés pour 1973 correspondaient au caractère prioritaire accordé à ce type d'action, tant par le VI^e Plan que par la loi du 6 juillet 1971.

En effet, les crédits de fonctionnement affectés à la formation professionnelle des adultes sont portés de 432,8 millions de francs à 504 millions de francs, soit une augmentation de 16,5 p. 100. Les crédits d'équipement augmentent, il est vrai, un peu moins rapidement puisqu'ils passeront de 160 millions de francs en 1972 à 163,5 millions de francs en 1973, auxquels s'ajouteront éventuellement 23 millions de francs inscrits au Fonds d'action conjoncturelle.

Pour l'association pour la formation professionnelle des adultes, l'effort de développement en même temps que de diversification des formations dispensées, sera poursuivi par l'ouverture de 175 sections nouvelles. Le programme d'extension, tel qu'il est conçu, met particulièrement l'accent sur les formations destinées à la main-d'œuvre féminine.

Enfin, dans le domaine de l'amélioration de l'accueil et du contrôle des émigrés, on constate, d'une part, une augmentation de la dotation réservée à l'action sociale en milieu étranger et, d'autre part, une majoration des crédits affectés au logement des travailleurs étrangers.

La subvention au fonds d'action sociale est en effet portée de 28,5 millions de francs à 31,5 millions de francs, soit une majoration de 10,5 p. 100 et celle de la Société nationale des constructions de logements de travailleurs (Sonacotra) augmentera de 14 p. 100, passant de 15 à 17 millions de francs.

A l'issue de cet exposé des questions ont été posées par M. Kistler, rapporteur spécial, sur les moyens mis à la disposition de l'inspection du travail, sur l'extension de l'activité de l'Agence nationale de l'emploi, sur le développement de l'action du Fonds national de l'emploi en faveur des jeunes, sur l'inadaptation de l'enseignement et la nécessité de revaloriser le travail manuel.

M. Martial Brousse, rapporteur spécial des crédits de la sécurité sociale, a posé trois questions relatives à la situation financière du régime général de sécurité sociale, à l'incidence financière des mesures prises ou à prendre en 1972 et 1973 et à la situation financière des régimes de retraites des commerçants et artisans.

M. Coudé du Foresto, rapporteur général, s'est interrogé sur les moyens de financement des mesures sociales récemment décidées et s'est inquiété de la reconstitution, par le biais de cotisations cumulatives, de l'équivalent d'un impôt sur les salaires. Il s'est déclaré hostile à l'intégration des régimes sociaux déficitaires dans le régime général de sécurité sociale.

Dans sa réponse, M. Edgar Faure s'est félicité de l'intérêt apporté par M. Kistler à l'enseignement technique et au travail manuel et a évoqué la possibilité d'obliger les diplômés de disciplines sans débouchés à passer un C. A. P. qui leur permettrait d'avoir une activité rémunératrice et utile à la société. Le ministre d'Etat s'est également déclaré d'accord avec les conceptions de M. Kistler en matière d'immigration. « Il faut, a-t-il déclaré, favoriser une immigration familiale, préparer une politique d'assimilation et lutter contre l'exploitation de l'ignorance et de la misère ». Un projet de loi contre les « marchands de sommeil » est en préparation.

Les conditions de travail seront améliorées, a affirmé M. Edgar Faure, qui estime que le travail à la chaîne et le taylorisme s'inspirent de conceptions maintenant dépassées.

Le ministre d'Etat a ensuite présenté, dans ses grandes lignes, la situation financière des régimes de sécurité sociale. L'augmentation des salaires étant plus rapide que prévue, l'équilibre financier de l'assurance maladie du régime général devrait être assuré au cours de l'année prochaine malgré les prévisions plus pessimistes des services officiels.

Au sujet du régime des artisans et commerçants, M. Edgar Faure a évoqué les problèmes qui se sont posés au cours de l'été dernier pour l'assurance maladie et qui, pour le ministre, sont au moins partiellement imputables à des phénomènes « atypiques ». Les litiges sont en cours de règlement.

M. Edgar Faure a exprimé son accord avec l'opinion du rapporteur général sur l'intégration des régimes sociaux déficitaires dans le régime général de sécurité sociale. Il s'est déclaré conscient des dangers que ferait courir à la compétitivité de l'économie française la multiplication des cotisations assises sur la masse salariale. Le ministre d'Etat, qui a confié à un groupe de travail l'étude du problème des charges indues et du financement de la sécurité sociale, a manifesté son intérêt pour des solutions qui aboutiraient à une budgétisation partielle de certaines prestations.

En conclusion, M. Edgar Faure s'est déclaré opposé à toute augmentation des cotisations actuelles.

M. Poncelet, secrétaire d'Etat, a insisté sur la nécessité d'une meilleure appréhension des besoins du marché de l'emploi afin de mieux orienter la formation des jeunes. A cet effet un effort important est prévu en faveur du programme finalisé de l'Agence nationale de l'emploi.

En matière de formation permanente, une législation satisfaisante a été mise en œuvre ainsi que d'importants moyens financiers qui s'élèveront à 4,75 milliards de francs en 1975. Il faut que soient mises en place rapidement des structures qui en permettent l'utilisation optimale. Un projet de loi est en voie de préparation en vue de favoriser la mobilité des jeunes âgés de plus de dix-sept ans qui pourront bénéficier d'une indemnité égale à 200 fois le salaire minimum horaire garanti.

Abordant la question de l'amélioration des conditions de travail, le secrétaire d'Etat a souligné qu'il s'agissait d'un problème très délicat dont le diagnostic est plus aisé que le remède. Celui-ci ne saurait en aucun cas être général. Des solutions doivent être recherchées cas par cas en liaison avec les organisations patronales et de salariés.

En tout état de cause, une orientation générale doit toutefois être dégagée avec pour objectif de valoriser le travail manuel facteur déterminant du développement futur de notre économie et dans le souci d'harmoniser les charges des entreprises vis-à-vis notamment de leurs concurrents étrangers.

Le ministre et le secrétaire d'Etat ont ensuite fourni des explications détaillées en réponse aux questions posées :

— par M. Edouard Bonnefous sur la promotion des métiers d'art, les difficultés rencontrées par la presse locale, en raison de l'extension du rôle de l'Agence nationale de l'emploi, la situation des travailleurs immigrés et les difficultés de leur assimilation à la population locale et l'insuffisance des rémunérations, source de la pénurie de main-d'œuvre française dans certains secteurs ;

— par M. Dulin sur l'appréciation qu'il juge optimiste, portée par le ministre d'Etat, sur la situation de la sécurité sociale ;

— par M. de Montalembert, sur l'inadaptation des titres exigés des candidats aux emplois publics, sur les difficultés de la formation professionnelle des handicapés et sur la généralisation des régimes de retraites complémentaires ;

— enfin par M. Descours Desacres sur l'enseignement dispensé dans les classes de transition, la possibilité de revenir à la formule des contrats d'apprentissage pour les enfants de quatorze à seize ans et sur les problèmes de coordination des régimes de retraites.

Jeudi 19 octobre 1972. — *Présidence de M. de Montalembert, vice-président.* — La commission, au début d'une première séance tenue dans la matinée et qui devait être consacrée à l'examen du projet de budget pour 1973 du ministère du développement industriel et scientifique, a été informée du décès de son président, **M. Marcel Pellenc.**

Après que M. de Montalembert, vice-président, eut exprimé l'émotion ressentie par tous ses collègues, la commission a décidé de suspendre ses travaux en signe de deuil.

Au cours d'une deuxième séance tenue dans l'après-midi, la commission a procédé à l'audition de M. Jean Charbonnel, ministre du développement industriel et scientifique.

Le ministre a tout d'abord présenté les crédits affectés au développement industriel. Les principales mesures nouvelles sont de trois ordres :

— augmentation des moyens de traitement des données statistiques ;

— développement des services traditionnels (services des mesures, écoles des mines, arrondissements minéralogiques) et des services régionaux pour améliorer les contacts entre l'administration du ministère et les entreprises industrielles, dans le cadre de la politique d'aménagement du territoire ;

— opérations exemplaires : il s'agit des crédits affectés aux actions de politique industrielle qui devraient être portés à 88 millions de francs en 1973, afin de permettre la poursuite des opérations en cours, notamment en faveur du centre de recherche des industries textiles et de conserver un volant de crédits disponibles pour des opérations urgentes dont l'opportunité pourrait se manifester en cours d'exercice.

Passant aux crédits de la recherche, M. Charbonnel a indiqué que la faible progression des autorisations de programme (+ 4,6 p. 100 par rapport à 1972) était due à la situation conjoncturelle.

Dans ces conditions, le Gouvernement, a précisé le ministre, a voulu présenter au Parlement un budget très sélectif, ce qui a nécessité une grande rigueur dans l'examen des demandes d'intervention. La priorité a été donnée aux secteurs programmés par le VI^e Plan, les choix étant effectués en fonction des secteurs et non pas en fonction des organismes. Les crédits prévus pour 1973 atteindront 1.298 millions pour la recherche de base (soit 35 p. 100 du total), 2.063 millions pour la recherche à finalité industrielle (56 p. 100 du total) et 320 millions pour

les recherches à finalité socio-économique (9 p. 100 du total), ce qui correspond à peu près aux proportions fixées par le VI^e Plan.

L'essentiel des propositions gouvernementales, a indiqué le ministre, se résume dans la priorité donnée à la recherche fondamentale qui est financée, dans sa quasi-totalité, par les crédits publics. La haute conjoncture prévue pour 1973 devrait fournir à l'industrie les moyens de consacrer un volume plus important de ressources à la recherche à finalité industrielle.

Selon M. Charbonnel, la recherche doit être ouverte sur les préoccupations des Français et sur la coopération internationale. Ces principes se traduisent tout d'abord par la progression des crédits consacrés en 1973 aux sciences de l'homme et aux sciences de la vie, aux recherches sur les nuisances. Au sujet de la coopération internationale, le ministre a exposé la participation de la France aux programmes européens dans les secteurs de l'espace, de l'informatique et de l'électronucléaire.

En conclusion, le ministre a souligné que, si le projet de budget de la recherche pour 1973 se caractérisait par la rigueur, il manifestait la volonté du Gouvernement de ne pas sacrifier l'avenir.

Au terme de l'exposé du ministre, M. Coudé du Foresto, rapporteur général, a posé quatre questions relatives :

— à l'exploitation des minerais de nickel en Nouvelle-Calédonie ;

— aux possibilités d'épuisement des ressources mondiales d'énergie et aux perspectives offertes par les nouvelles filières de réacteurs ;

— au fonctionnement de l'Institut de développement industriel dont les crédits sont en forte diminution dans le projet de budget pour 1973 ;

— à l'avenir de la coopération spatiale.

Répondant à ces questions, le ministre a fait le point de la coopération spatiale européenne qui a tout d'abord souffert de la défection britannique et qui peut être irrémédiablement compromise par la modification de la position du Gouvernement allemand au sujet du programme de construction de lanceurs européens. Pour le ministre l'enjeu politique que représente la poursuite de la coopération spatiale européenne doit primer les problèmes techniques car les propositions américaines ne fournissent pas en la matière de contrepartie intéressante. Dans ces conditions, a déclaré le ministre, une conférence spatiale européenne ne pourrait dans l'immédiat que dresser un constat

de désaccord et c'est pourquoi la France a préféré en différer la date pour donner à ses partenaires un nouveau délai de réflexion.

Présidence de M. Max Monichon, vice-président. — A l'issue d'une brève suspension de séance, M. André Armengaud, rapporteur spécial du budget du développement industriel et scientifique, a souligné l'intérêt du projet de loi relatif à la distribution de l'énergie électrique. Il a ensuite insisté sur l'importance du rôle qui devrait être celui du ministère du développement industriel, sur la nécessité de mesures de redressement dans le secteur des machines-outils, sur le regroupement nécessaire des centres techniques et sur le caractère incitatif et dynamique que devrait revêtir la fiscalité en matière de recherche et d'industrialisation. Puis le rapporteur spécial a posé des questions relatives :

— à la coopération internationale dans le domaine thermo-nucléaire ;

— à l'articulation des crédits entre la compagnie internationale pour l'informatique et l'Institut de recherche d'informatique et d'automatique ;

— aux créations d'emplois demandées pour la direction de l'environnement industriel et des mines.

M. Charbonnel, ministre du développement industriel et scientifique, a exprimé son accord avec la conception du rôle de son ministère, telle que l'a présentée le rapporteur spécial. Il a rappelé que la mise en place, dans chaque région, d'un délégué à l'industrialisation s'inspirait de cette conception.

Au sujet du financement de l'usine sidérurgique de Fos, le ministre a indiqué que les difficultés provenaient pour l'essentiel d'une majoration de 25 p. 100 des devis et de la diminution des moyens de financement de l'industrie sidérurgique en raison du renversement de la situation du marché mondial. Il a donc été nécessaire de rechercher de nouvelles participations financières dont certaines pourraient provenir d'entreprises européennes.

En matière de raffinement de l'uranium, le ministre a indiqué que la France faisait porter son effort principal sur le procédé de séparation isotopique par diffusion gazeuse et qu'un accord avait été conclu entre pays européens pour l'étude de ce procédé.

Le ministre a ensuite donné des précisions sur la politique du Gouvernement dans le domaine de l'informatique, sur la surveillance des établissements classés, sur la réforme du commissariat à l'énergie atomique, sur la situation de l'industrie papetière, sur les actions de l'Institut de développement indus-

triel et les crédits qui lui sont affectés en 1973, sur le problème de l'épuisement des sources d'énergie et sur l'exploitation des mines de nickel en Nouvelle-Calédonie.

Enfin, M. Charbonnel a répondu aux observations de M. Desours Desacres, relatives aux rapports entre les collectivités locales et le ministère de l'industrie, au fonds de soutien aux hydrocarbures et au financement de l'implantation de certaines lignes électriques.

Après le départ du ministre, M. Armengaud, rapporteur spécial du budget du développement industriel et scientifique, a soumis à la commission les grandes lignes de son projet de rapport. Il a formulé quelques réserves sur l'efficacité des services chargés de la lutte contre la pollution.

Au sujet des crédits de recherche, le rapporteur spécial a fourni des précisions relatives aux principales actions nouvelles : reconversion de l'industrie électronique professionnelle vers les activités civiles, actions concertées dans le domaine de la biologie moléculaire, études de l'Institut de recherche chimique appliquée dans le secteur de la lutte contre la pollution de l'air et de l'eau, ouverture, à Brest, des nouvelles installations du Centre national d'exploitation des océans. M. Armengaud a enfin insisté sur la nécessité d'une politique fiscale incitative en matière de recherche.

M. Coudé du Foresto, rapporteur général, s'est étonné de ce que la priorité soit donnée dans le budget de 1973 à la recherche fondamentale alors que, l'année précédente, la priorité revenait à la recherche appliquée, puis, après les interventions de MM. de Montalembert, vice-président, et Yves Durand, la commission a approuvé les conclusions de son rapporteur spécial.

LOIS CONSTITUTIONNELLES, LEGISLATION,
SUFFRAGE UNIVERSEL,
REGLEMENT ET ADMINISTRATION GENERALE

Mercredi 18 octobre 1972. — *Présidence de M. Jozeau-Marigné, président.* — La commission a désigné comme **rapporteurs** :

— M. de Félice, pour la proposition de loi (n° 2, 1972-1973) de M. Diligent tendant à habilitier les associations constituées pour la lutte contre le proxénétisme à exercer les droits reconnus à la partie civile devant les juridictions répressives ;

— M. Geoffroy, pour le projet de loi (n° 17, 1972-1973), modifié par l'Assemblée Nationale, complétant et modifiant le code de la nationalité française et relatif à certaines dispositions concernant la nationalité française (deuxième lecture) ;

— M. Garet, pour le projet de loi (n° 16, 1972-1973), adopté par l'Assemblée Nationale, portant abrogation de l'ordonnance n° 60-1101 du 15 octobre 1960 ;

— M. Marcilhacy, pour le projet de loi (n° 20, 1972-1973), adopté par l'Assemblée Nationale, modifiant les articles 2, 6, 25 (alinéa premier) et 30 de la loi n° 67-521 du 3 juillet 1967 relative à l'organisation du territoire français des Afars et des Issas, et l'article 2 (alinéa premier) de la loi n° 63-759 du 30 juillet 1963 relative à la composition, à la formation et au fonctionnement de l'assemblée de ce territoire ;

— M. Piot, en remplacement de M. Soufflet, pour le projet de loi (n° 6, 1972-1973), adopté par l'Assemblée Nationale, modifiant le code de l'aviation civile (1^{re} partie) abrogeant les textes repris par ce code et portant extension dudit code aux territoires d'outre-mer ;

— M. Le Bellegou, pour le projet de loi (n° 30, 1972-1973), adopté par l'Assemblée Nationale, **portant amnistie de certaines infractions** ;

La commission a, alors, examiné immédiatement ce dernier projet, sur le rapport de M. Le Bellegou. Celui-ci a rappelé l'adoption par le Sénat, le 25 mai 1972, d'une proposition de loi tendant à l'amnistie de certaines infractions en relation avec des conflits agricoles, commerciaux ou artisanaux, des conflits du travail ou des conflits relatifs aux problèmes de l'enseignement.

Il a souligné qu'au lieu d'examiner, comme il eut été logique, le texte qui lui était transmis par le Sénat, l'Assemblée Nationale a cru devoir prendre comme base de ses débats un nouveau texte, à partir, d'une part, d'un projet gouvernemental et, d'autre part, de cinq propositions de loi. Il n'en reste pas moins, a ajouté M. Le Bellegou, que l'antériorité acquise par le Sénat en cette matière ne peut être remise en cause et que, grâce, notamment, à la presse, l'opinion publique n'ignore pas que c'est aux sénateurs que revient l'initiative d'un geste d'apaisement en faveur de tous ceux qui ont cru devoir sortir de la légalité pour faire aboutir leurs revendications.

Il paraît superflu, dans ces conditions, a conclu le rapporteur, de revenir sur les motifs qui militent en faveur de cette amnistie : le Sénat en a déjà pris conscience en mai dernier, à une époque où ils n'avaient pas encore fait leur chemin dans l'esprit du Gouvernement.

Au cours de la discussion qui a suivi, sont notamment intervenus : MM. Bruyneel, Emile Dubois, Marcihacy, Montpied, Namy et Rosselli.

Sur la proposition de son rapporteur, la commission a adopté deux amendement tendant, l'un à étendre l'amnistie aux infractions commises avant le 2 octobre 1972 (le texte adopté par l'Assemblée nationale n'ayant effet que jusqu'au 15 juillet 1972), l'autre à amnistier les délits et contraventions commis à l'occasion de conflits en rapport avec les problèmes de l'enseignement, disposition qui figurait dans le premier texte voté par le Sénat, et n'a pas été reprise par le projet gouvernemental.

La commission a ensuite entendu le rapport de M. Geoffroy sur la proposition de loi (n° 312, 1971-1972), adopté par l'Assemblée Nationale, tendant à modifier la loi n° 66-879 du 29 novembre 1966 relative aux **sociétés civiles professionnelles**.

Le rapporteur a, notamment, souligné que ce texte n'apportait à la loi du 29 novembre 1966 que des modifications d'importance secondaire, destinées à pallier des lacunes ou des imperfections apparues au cours de cinq années d'application pratique.

Cinq amendements ont été adoptés par la commission. A l'article premier A, celle-ci s'est prononcée contre toute possibilité de dérogation à la règle selon laquelle, dans une société civile interprofessionnelle, les actes d'une profession déterminée ne peuvent être que le fait d'un associé ayant qualité pour exercer cette profession.

Sur la proposition de M. Marcihacy, la commission a rejeté, à l'article 4, un alinéa inséré par l'Assemblée Nationale et tendant à permettre le maintien dans la raison sociale du nom d'un ancien associé, précédé du mot « anciennement ».

La commission a, d'autre part, adopté un article 10 bis (nouveau) tendant à supprimer le dernier alinéa du III de l'article 35 de la loi du 29 novembre 1966, afin de donner une portée permanente au premier alinéa de ce III, aux termes duquel l'imposition de la plus-value constatée lors de l'apport par un associé de la clientèle ou des éléments d'actif affectés à l'exercice de sa profession à une société civile professionnelle est reportée au moment où s'opérera la transmission ou le rachat des droits sociaux de cet associé.

Enfin, deux amendements de coordination ont été adoptés aux articles 3 et 9.

Egalement sur le rapport de M. Geoffroy, la commission a, ensuite, examiné la **pétition n° 43**, de M. Raoul Genêt, qu'elle a décidé de classer sans suite, conformément aux conclusions de son rapporteur.

Enfin, sur le rapport de M. Nayrou, la commission a examiné la **pétition n° 44**, déposée également par M. Raoul Genêt. Sur la proposition de son rapporteur, la commission a décidé de transmettre cette pétition au ministre des affaires étrangères en le priant de donner toutes instructions utiles à ses services pour aider M. Genêt dans les difficultés qu'il rencontre auprès des tribunaux espagnols.